

## Résultats des élections présidentielle et législatives

2009

**26 octobre 2009** M. Rafik Belhaj Kacem, ministre de l'Intérieur et du Développement local a tenu, lundi matin, une conférence de presse, en présence de M. Mongi Chouchane, secrétaire d'Etat chargé des Affaires régionales et des Collectivités locales, au cours de laquelle il a annoncé les résultats des élections présidentielle et législatives.

Au début de la conférence de presse à laquelle ont assisté un grand nombre de représentants des organes d'information nationaux, arabes et étrangers, le ministre a relevé les efforts des différents services du ministère, en vue de concrétiser le souci du président Zine El Abidine Ben Ali pour que ces élections soient une étape politique saillante, dans l'histoire du pays, et qu'elles se déroulent dans le cadre de la transparence, la saine concurrence et le respect de la loi.

Il a mis l'accent, dans ce sens, sur les dimensions importantes du discours du chef de l'Etat, la veille du scrutin, dans lequel il a souligné que la volonté du peuple est au-dessus de toute autre volonté, que le recours à l'arbitrage des urnes et l'acceptation de leurs résultats font partie de l'essence même de la pratique démocratique et que la Tunisie est l'Etat de droit et des institutions où la loi est au-dessus de tous et que tous sont égaux devant la loi.

Il a, d'autre part, expliqué le rôle dévolu à l'Observatoire national des élections dans le suivi et le contrôle des élections, dans toutes leurs étapes, ainsi que les facilités dont il a bénéficié pour accomplir sa mission de la meilleure manière.

Il a, à cet effet, évoqué l'amendement de la Constitution permettant de consolider le choix du pluralisme, au niveau des candidatures à l'élection présidentielle, ainsi que l'amendement du Code électoral renforçant davantage la démocratie et permettant l'abaissement de l'âge légal minimum de l'électeur, la consolidation des garanties juridiques de la campagne électorale et la réduction du nombre des bureaux de vote.

Le ministre a, ensuite, passé en revue les mesures et les dispositions prises par les services du ministère dans le but de garantir toutes les conditions organisationnelles et matérielles nécessaires pour les élections, partant de la révision permanente des listes électorales, la distribution des cartes d'électeurs, en passant par l'impression des formulaires, l'aménagement des bureaux de vote, la réception des candidatures et l'organisation de la campagne électorale, jusqu'au jour du scrutin et à l'organisation des opérations de dépouillement.

Il a indiqué qu'en application des dispositions du Code électoral et sur la base de la révision permanente des listes électorales, le nombre total des inscrits s'est établi à 4.974.707 électeurs des deux sexes, outre 321.301 électeurs inscrits dans les circonscriptions électorales réservées à la communauté tunisienne à l'étranger.

Le ministre a rappelé, d'autre part, le décret N°2069 daté du 7 juillet 2009 fixant le nombre de sièges à la Chambre des députés et dans les circonscriptions électorales, et la répartition des sièges sur ces circonscriptions.

Il a, dans ce sens, souligné l'évolution du nombre des listes des partis politiques et celles indépendantes qui ont présenté leur candidature aux élections législatives, dans les 26 circonscriptions électorales.

Il a ajouté que leur nombre s'est élevé à 263 déclarations de candidature, soit une augmentation de 71 nouvelles listes par rapport aux élections de 2004, précisant que 181 listes ont obtenu le récépissé définitif avec 1080 candidats appartenant à 9 partis et 15 listes indépendantes.

Le ministre a expliqué, d'autre part, que les 82 autres listes candidates n'ont pas pu obtenir le récépissé définitif pour non conformité aux conditions juridiques relevant que le Conseil Constitutionnel a statué sur les recours présentés par certaines listes, confirmé le droit de candidature d'une seule liste et réfuté les autres.

Evoquant le déroulement de la campagne électorale, le ministre de l'intérieur et du développement local a souligné qu'elle a eu lieu dans un climat civilisationnel et dans le respect de la loi et des principes démocratiques rappelant, à cet égard, les dispositions prises par l'administration à l'instar de l'aménagement d'emplacements pour les affiches et les manifestes électoraux ainsi que des espaces appropriés pour l'organisation de réunions publiques.

Le ministre a souligné l'attachement des différents départements du ministère au cours de la campagne électorale à se référer à la Loi dans le règlement des différentes situations qui se posent. Il a rappelé, à ce propos, l'hommage rendu à l'administration pour sa neutralité par l'Observatoire national des élections, de nombreux dirigeants des partis politiques et des listes indépendantes.

Le ministre s'est félicité du climat sain dans lequel s'est déroulé l'opération électorale et qui a bénéficié du suivi des membres de l'observatoire national des élections et des observateurs des partis ainsi que de plusieurs personnalités politiques et d'observateurs de pays frères et amis, d'organisations régionales ainsi que de nombreux représentants de la presse.

Le ministre a, ensuite, annoncé les résultats généraux des élections:

**Pour l'élection présidentielle:**

Inscrits: 5.296.008

Votants: 4.737.367

Taux de participation: 89,45%

Bulletins nuls: 7.718

Suffrages exprimés: 4.729.649

Le Président Zine El Abidine Ben Ali, candidat du Rassemblement Constitutionnel Démocratique a obtenu 4.238.711 voix soit un taux de 89,62%

Ont obtenu Messieurs:

Mohamed Bouchiha, candidat du Parti de l'Unité Populaire (PUP) 236 955 voix soit un taux de 5,01pc - Ahmed Inoubli, candidat du l'Union Démocratique Unioniste 176 726 voix soit un taux de 3,80 pc

Ahmed Brahim, candidat du Mouvement Ettajdid 74 257 voix soit un taux de 1,57 pc.

En vertu de ces résultats, le ministre de l'intérieur et du développement local a annoncé que le Président Zine El Abidine Ben Ali a obtenu la majorité absolue des voix exprimées au cours de

l'élection présidentielle. Le Président Zine El Abidine Ben Ali est, en conséquence, élu président de la République.

A cette occasion, le ministre de l'intérieur a exprimé au président de la République ses plus chaleureuses félicitations et ses meilleurs vœux de succès et d'excellence afin qu'il poursuive la conduite de la Tunisie vers davantage de progrès et de prospérité dans la dignité et l'invulnérabilité. Il a fait part de ses sentiments de fierté et de satisfaction pour ces résultats qui confirment la considération, l'estime et le soutien dont jouit le Président de la République de la part de toutes les catégories du peuple.

**Résultats des élections législatives:**

nombre des inscrits sur les listes électorales : 4 974 707

nombre des votants : 4 447 388

taux de participation : 89,40 pc

nombre de bulletins nuls: 8891 votes

nombre des suffrages exprimés: 4 438 497 votes

Le Rassemblement Constitutionnel Démocratique a obtenu 3 754 559 voix soit un taux de 84,59 pc de l'ensemble des suffrages exprimés dans l'ensemble des circonscriptions. Le RCD a obtenu la majorité des voix dans toutes les circonscriptions remportant ainsi la totalité des 161 sièges au niveau des circonscriptions.

Les autres partis et des listes indépendantes ont obtenu dans les circonscriptions où elles se sont présentés 683 938 voix réparties comme suit:

Mouvement des Démocrates Socialistes: 205 374 soit 4,63 pc

Parti de l'Unité Populaire: 150 639 soit 3,39 pc

Union Démocratique Unioniste: 113 773 soit 2,56 pc

Parti Social Libéral: 99 468 soit 2,24 pc

Parti des Verts pour le Progrès: 74 185 soit 1,67 pc

Mouvement Ettajdid: 22 206 soit 0,50 pc

Forum Démocratique pour le Travail et les libertés: 5 329 soit 0,12 pc

Parti Démocratique Progressiste: 1412 soit 0.03pc

listes indépendantes: 11 552 soit 0.26%

Le ministre a indiqué qu'en vertu des dispositions du Code électoral relatives à la répartition des sièges au niveau national, la répartition des 53 sièges s'établit comme suit:

Mouvement des Démocrates Socialistes: 16 sièges

Parti de l'Unité Populaire: 12 sièges

Union Démocratique Unioniste: 09 sièges

Parti Social Libéral: 08 sièges

Parti des Verts pour le Progrès: 06 sièges

Mouvement Ettajdid: 02 sièges

Forum Démocratique pour le Travail et les libertés: 0 siège

Parti Démocratique Progressiste: 0 siège

Listes indépendantes: 0 siège

M. Rafik Belhaj Kacem a fait remarquer que sur la base des résultats enregistrés par les listes de chaque parti au niveau des circonscriptions électorales, conformément au classement du taux des suffrages exprimés par chacune de ces listes et en vertu des dispositions de l'article 105 Bis du code électoral, les sièges ont été répartis comme suit :

Le Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS) a obtenu 16 sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de Tunis I, Tunis II, Ariana, Ben Arous, Nabeul, Zaghouan, Béja, Jendouba, Kairouan, Mahdia, Sidi Bouzid, Gafsa, Tozeur, Sfax II, Médenine et Tataouine.

Le Parti de l'Unité Populaire (PUP) a obtenu 12 sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de Tunis I, Tunis II, Ariana, Bizerte, Siliana, Jendouba, Kairouan, Sousse, Mahdia, Tozeur, Sfax I et Gabès.

L'Union des Démocrates Unionistes (UDU) a détenu 9 sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de Tunis I, Ariana, Manouba, Nabeul, Béja, Jendouba, Kairouan, Gafsa et Sfax I.

Le Parti Social Libéral (PSL) a remporté 8 sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de Tunis I, Tunis II, Ariana, Béja, Kef, Sidi Bouzid, Gafsa et Gabès.

Le Parti des Verts pour le Progrès (PVP) a obtenu 6 sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de la Manouba, Ben Arous, Nabeul, Kef, Sousse et Gabès.

Le Mouvement Ettajdid a remporté deux sièges accordés aux têtes des listes dans les circonscriptions de l'Ariana et Zaghouan.

En réponse à une question sur le suivi par les observateurs des pays frères et amis du déroulement des élections, ainsi que sur les garanties juridiques apportées à cette opération, M. Rafik Belhaj Kacem s'est félicité du déroulement des élections dans un climat de démocratie et de transparence, mettant l'accent, à ce propos, sur le souci du Président Zine El Abidine Ben Ali de consacrer ces garanties, de manière à faire en sorte que les élections se déroulent sur la base de la transparence et de l'émulation loyale.

Dans le même contexte, le ministre a mis en évidence l'allocution prononcée par le Chef de l'Etat la veille du scrutin, allocution qui, a-t-il dit, est venue traduire l'attachement du président Ben Ali à consacrer l'Etat de droit et des institutions.

Par ailleurs, M. Belhaj Kacem a fait état du suivi par plusieurs observateurs venus des pays frères et amis du déroulement des différentes étapes électorales et de leur déplacement en toute liberté et facilité avec les représentants des médias dans les différentes régions de la République. Ces observateurs, a-t-il ajouté, ont tenu à saluer les bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections.

Evoquant le rôle de l'opposition et de sa place dans la société, le ministre a mis l'accent sur les réformes avant-gardistes apportées, depuis le Changement du 7 novembre 1987, par le Président Ben Ali aux fins de consacrer et de consolider la démocratie et le pluralisme en Tunisie, en tant que choix immuable et incontournable.

Il a, dans le même contexte, mis en exergue les avancées continues réalisées par la Tunisie sur la voie de la concrétisation du pluralisme au sein de plusieurs structures et institutions nationales et régionales, dans le cadre d'un ensemble de valeurs partagées par toutes les parties, celles de l'amour de la patrie et de l'allégeance à la Tunisie et à elle seule.

Et le ministre d'ajouter : « Tout observateur crédible ne peut qu'apprécier les réformes avant-gardistes engagées par la Tunisie du Changement dans tous les domaines, ce qui conforte l'image rayonnante de la Tunisie que reflètent ses acquis et réalisations, une image qui a fait du pays un Etat qui avance à pas sûrs sur la voie de la démocratie, du pluralisme et du développement intégral.

D'autre part, M. Rafik Belhaj Kacem a évoqué la tentative d'un groupuscule de mettre en doute les acquis et réalisations du Changement, mettant l'accent, à ce propos, sur l'impérieuse nécessité de dénoncer et de faire front contre tous ceux qui s'avisent de porter atteinte aux acquis nationaux en s'appuyant sur le soutien des étrangers.

La Tunisie, a-t-il relevé, avance en toute confiance, nourrie d'une ferme volonté de réaliser les objectifs tracés par le Président Ben Ali pour relever les défis.

Il a, à cet égard, réaffirmé l'adhésion de toutes les catégories du peuple tunisien à cette marche réussie conduite par le Président Zine El Abidine Ben Ali, se félicitant de la position exemplaire du peuple tunisien qui a exprimé à haute voix son soutien absolu au Président Ben Ali en se rendant massivement aux urnes et en votant majoritairement en faveur du Président Ben Ali, ce qui traduit l'attachement des tunisiens et tunisiennes à l'intérieur comme à l'extérieur à la sage direction conduite par l'artisan du Changement.

---

Source d'informations:

Site des élections présidentielle et législatives en Tunisie 2009

[http://www.elections2009.tn/fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=234&Itemid=1](http://www.elections2009.tn/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=234&Itemid=1)